



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 14 février 2017

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 08 FEVRIER 2017 A CHAUMONT

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 21
Date de convocation : 27 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit février à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Chaumont, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., MANTILLERI E., ROTH J.-L., ROZE S., CLAEYS S., SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J., BRIQUET C., LEGER P., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FOL Y., FEIREISEN J., ERNST D., CLERC E., VELLUT D., BARBIER C., MERY L., DOMERGUE F., RINALDI S., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.
Excusés : REINHARDT C., LAPRAZ L., SOLER J., FUHRMANN P., MEYNET G., MAGNIN A., DELVA C., DUPARC M., BILLOT C., CHATAGNAT A.-G., LAGET L.,
Invités : VILLE J.-L. et son fils, PREVOST C., PATRY S.

M. DUCRUET J.-L. a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal de la mairie de Chaumont.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 11/01/17,
- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du SIAV et du SIPC.V. Affectation globalisée des résultats.
- Débat d'orientations budgétaires 2017,
- Mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Tarifs 2017 de vente des ouvrages,
- Nouveaux modèles de conventions :
 - o Dépôt-vente d'ouvrages,
 - o Entretien commun de l'espace rural,
 - o Entretien des espaces naturels et agricoles,
 - o Plantation d'arbres fruitiers HT de variétés traditionnelles,
- Questions diverses : Accueil d'un stagiaire, Aménagement du carrefour de la Saint-Jean (Chaumont, Clarafond-Arcine, Chessenaz), etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES :

Stéphane PATRY (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et par le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) depuis la mi-novembre 2016 :

- **Plantation d'arbres fruitiers Haute-Tige de variétés traditionnelles** : A Dingy-en Vuache, le SIAV a accompagné un jeune propriétaire dans la création d'un grand verger traditionnel de plein vent. La plantation a eu lieu le samedi 26 novembre 2016, où près de 60 arbres fruitiers ont été installés sur une parcelle agricole située à la sortie de Jurens et appartenant à la famille BOZON,
- **Réhabilitation du sentier des Moreennes dans le Bois du Mont** : Du 28 novembre au 7 décembre 2016, du Pré Carré à la limite communale Chênex / Dingy-en-Vuache, 700 mètres linéaires de chemin ont été réhabilités au cœur du Bois du Mont. Les travaux d'élargissement du chemin réalisés par le SIAV dans l'été, ont permis à l'entreprise RANNARD de livrer 400 tonnes de matériaux (GNT 0/80). Les travaux de terrassement et de création de fossés ont été réalisés par l'entreprise P. FOL, en partenariat avec les services techniques de la commune de Chênex.
- **Restauration d'une mare dans le secteur de la Repentance** : Dans la cadre du Contrat Corridors, le SIAV a réalisé le 13 décembre 2016 des travaux de réhabilitation de la zone humide située le long de la Laire, à l'ouest du biotope protégé des Teppes de la Repentance (Viry). Ces travaux ont consisté notamment à bucheronner les nombreux saules qui avaient repoussé depuis la première intervention dans les années 2000.
- **Au revoir Antoine** : Le jeudi 8 décembre 2016 les élus et les salariés du SIAV et du Syndicat Mixte du Salève (SMS) s'étaient rassemblés à la Maison du Salève pour dire au revoir à Antoine RIGOLET, embauché début 2014 dans le cadre d'un Contrat Emploi Avenir de 3 ans. Agé de seulement 23 ans, Antoine n'a pas souhaité poursuivre sa carrière avec les syndicats du Salève et du Vuache et a préféré découvrir d'autres horizons professionnels. Samuel BOIS, 31 ans, ancien agent de l'Office National des Forêts (ONF) a été embauché le 02 janvier 2017 en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 4 mois, pour seconder Fabrice BOVAGNE.
- **Fondue SIAV et SIPCV** : Pour célébrer la naissance du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et la dissolution du SIAV et du SIPCV, les délégués des deux syndicats fusionnés s'étaient donnés rendez-vous au Chalet de la Sirène à Bloux (Dingy-en-Vuache) le vendredi 27 janvier 2017, pour une soirée « Fondue » en présence des anciens Présidents des deux structures. Dominique ERNST (DE) remercie Denis VELLUT, Président de l'association « La Sirène », pour la mise à disposition du chalet.

Jean-Louis DUCRUET (JLD) est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2017.

DE demande au comité l'autorisation d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement n°1/2017,
- Contrat Corridors Biologiques « Champagne Genevois » :
 - o Modification des Mesures 62bis et 65 pour le versement des subventions régionales,
 - o Engagement de la subvention départementale pour la mesure 69.

L'assemblée accepte.

DELIBERATIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SIAV

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Dominique ERNST, Président du SIAV

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	10 908.07 €			41 307.27 € (- 10 908.07 €)		
Opérations de l'exercice	30 699.68 €	30 669.98 €	122 445.03 €	108 405.24 €		
TOTAUX	41 607.75 €	30 669.98 €	122 445.03 €	138 804.44 €		
Résultats de clôture	10 937.77 €			16 359.41 €		5 421.64 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 937.77 €			16 359.41 €		5 421.64 €
RESULTATS DEFINITIFS	10 937.77 €			16 359.41 €		5 421.64 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SIAV

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 du SIAV et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du SIAV,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du SIAV dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SPCV

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Jean-Louis DUCRUET, Président du SIPCV

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 747.09 €			18 911.88 € (- 18 911.88 €)		
Opérations de l'exercice	22 575.31 €	33 692.20 €	44 517.82 €	73 901.99 €		
TOTAUX	50 322.40 €	33 692.20 €	44 517.82 €	73 901.99 €		
Résultats de clôture	16 630.20 €			29 384.17 €		12 753.97 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 630.20 €			29 384.17 €		12 753.97 €
RESULTATS DEFINITIFS	16 630.20 €			29 384.17 €		12 753.97 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 / M14 DU SIPCV

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 du SIPCV et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du SIPCV,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du SIPCV dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION GLOBALISEE DES RESULTATS 2016 / M14 DU SIAV ET DU SIPCV

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et notamment le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de **10 937.77 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **16 359.41 €**,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) et notamment le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de **16 630.20 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **29 384.17 €**,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-008 du 30 novembre 2016 portant fusion du SIAV et du SIPCV,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter la somme des résultats des sections d'investissement et des sections de fonctionnement du SIAV et du SIPCV comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 27 567.97 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **+ 27 567.97 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

- 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) **+ 18 175.61 €**

TARIFS 2017 DE VENTE D'OUVRAGES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV a créé le 11 janvier 2017 une régie de recette destinée à l'encaissement des produits liés, notamment, à la vente d'ouvrages.

Il propose de fixer les tarifs 2017 pour ces ouvrages :

Désignation	Prix de vente jusqu'à 4 exemplaires	Prix de vente à partir de 5 exemplaires
Le Vuache et ses plantes, Catalogue floristique J. BORDON, D. JORDAN, F. JACQUEMOUD	40.00 €	28.00 €
Contes et Légendes au Pays du Vuache Dominique ERNST	25.00 €	17.50 €
Le Vuache, montagne insolite Jacques BORDON et Jean CHAROLLAIS	15.00 €	10.50 €
Topo guide FFRP « Pays du Salève et du Vuache ... à pied » 37 Promenades et Randonnées	14.70 €	10.30 €
Guide du patrimoine naturel de la Région Rhône-Alpes « Du Salève au Vuache »	6.00 €	4.20 €
Carte des sentiers de randonnée Pays du Vuache - Echelle : 1/25 000ème	5.00 €	3.50 €
Guide « Bien entretenir son Verger » 32 fiches techniques de terrain	5.00 €	3.50 €
Guide « Sentiers de découverte du patrimoine » Pays du Vuache	3.00 €	2.00 €

Il propose également de modifier les termes de la convention de dépôt-vente, dont il donne lecture du projet.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de tarifs 2017 pour les ouvrages listés ci-dessus,*
- 2) *APPROUVE le nouveau modèle de convention de dépôt-vente annexé à la présente délibération,*
- 3) *AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de dépôt-vente avec les diffuseurs.*

ENTRETIEN COMMUN DE L'ESPACE RURAL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV et le SMS réalisent des actions d'entretien de l'espace rural avec du personnel et du matériel en commun : balisage des sentiers de randonnée, taille des arbres fruitiers « Haute-Tige », entretien des espaces naturels, etc.

Afin de définir les règles de mise à disposition du personnel et du matériel et les modalités de remboursement des dépenses engagées par chaque collectivité, Monsieur le Président propose d'établir une convention d'entretien commun de l'espace rural entre le SIV et le SMS, dont il donne lecture du projet.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de Monsieur le Président et le modèle de convention d'entretien commun de l'espace rural annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV, dans le cadre de ses différents programmes de gestion des espaces naturels et agricoles du Pays du Vuache, met en œuvre des opérations de restauration et d'entretien de parcelles privées considérées comme d'intérêt écologique.

Afin de définir les modalités de partenariat entre le SIV et l'exploitant agricole, Monsieur le Président propose un modèle de convention d'entretien, dont il donne lecture du projet.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de Monsieur le Président et le modèle de convention d'entretien annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

CONTRAT DE PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS HAUTE TIGE DE VARIETES TRADITIONNELLES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV, dans le cadre d'un programme de sauvegarde des vergers traditionnels du territoire, mène une opération d'aide à la plantation d'arbres fruitiers haute-tige de variétés locales ou anciennes, à destination des propriétaires privés.

Afin de fixer les modalités de partenariat entre le SIV et le propriétaire, Monsieur le Président propose un modèle de contrat de plantation, dont il donne lecture du projet.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le modèle de contrat de plantation d'arbres fruitiers haute-tige de variétés traditionnelles, annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer ce contrat, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT N°1/2017

Monsieur le Président informe les Délégués que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2017.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Comité l'autorisation de mandater ces dépenses.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les ouvertures de crédit suivantes :

2117	Bois et forêts	1 604 €
2152	Installations de voirie	2 000 €

CONTRAT CORRIDORS BIOLOGIQUES « CHAMPAGNE - GENEVOIS » - MESURES 62bis et 65

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV et le SPCV se sont engagés dans le contrat Corridors Biologiques « Champagne - Genevois », en tant que maître d'ouvrages des mesures 62, 62bis, 69, 84a, 84c (pour le SIAV) et 14, 65 (pour le SPCV).

- Le 7 juin 2016, le SPCV a engagé auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (RARA) la troisième et dernière phase de travaux de la mesure 65 : Approfondir les connaissances naturalistes pour gérer les continuums forestiers et agricoles en piémont du Vuache, dont le montant des dépenses : de fonctionnement s'élevait à **350 €**, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 175 € (50 %), d'investissement s'élevait à **500 €**, avec une participation de la RARA à hauteur de 250 € (50 %).
- Le 22 juin 2016, le SIAV a engagé auprès de la RARA la seconde phase de travaux de la mesure n°62 bis : Gestion du secteur Repentance – Crêt de Puits, dont le montant des dépenses de fonctionnement s'élevait à **7 535 €**, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 3 152 € (41.83 %), d'investissement s'élevait à **1 000 €**, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 300 € (30 %).

Considérant :

- Les faibles montants des dépenses d'investissement des deux mesures,
- La similitude des opérations d'investissement programmées dans les deux fiches actions (FA) pour concevoir et fabriquer des panneaux d'information,
- Le fait que les deux FA concernent la gestion de deux milieux naturels identiques (friches à Molinie sur argile) et relativement proches,
- La fusion du SIAV et du SPCV au 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'abandonner la phase 3 de la FA 65 et d'inclure la conception et la fabrication du panneau "Champ Vautier" dans la FA 62b.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes (RARA) pour le financement de la seconde phase de travaux de la mesure n°62bis modifiée, dont le montant s'élève à 7 885 € pour le fonctionnement, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 42 %, soit **3 327 €**, et à 1 500 € pour l'investissement, avec une participation de la RARA attendue à hauteur de 37 %, soit **550 €**.

CONTRAT CORRIDORS BIOLOGIQUES « CHAMPAGNE - GENEVOIS » - MESURE 69

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (ex SIAV) est partenaire du projet de Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois ».

Le 09 décembre 2015 et afin de poursuivre les actions engagées dans la gestion des zones humides des Bois du Ban (commune de Viry), les élus du SIAV ont accepté de modifier la **mesure n°69 – Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban** et de transférer la maîtrise d'ouvrage CCG (Communauté de Communes du Genevois) au SIAV.

Le montant total des travaux restant à effectuer s'élève à **8 900 €**.

Par conséquent et afin de pouvoir engager rapidement les travaux, il convient de solliciter les partenaires financiers de cette fiche action et notamment le Département de la Haute-Savoie.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,
- 2) **SOLLICITE** le Département de la Haute-Savoie pour le financement des travaux de la mesure n°69, dont le montant s'élève à 8 900 €, avec une participation attendue à hauteur de 30 %, soit **2 670 €**.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

L'assemblée est invitée à débattre sur les orientations budgétaires pour l'année 2017 :

Concernant le balisage du nouveau chemin de Grande Randonnée (GR) « *Sur les pas des Huguenots* », DE propose de solliciter le Département de la Haute-Savoie pour que cet itinéraire soit classé comme Sentier d'intérêt départemental de niveau 1 (SDI 1) et puisse ainsi bénéficier du financement à 100 % du mobilier de balisage et de son entretien. L'assemblée approuve.

Claude BARBIER revient sur le tracé de l'itinéraire, qu'il juge éloigné de la réalité historique, notamment sur la portion genevoise. Il déplore que les personnes à l'origine du projet ne se soient pas rapprochées des associations locales comme « La Salévienne ».

DE propose d'ajouter deux panneaux d'information au projet de sentier d'interprétation : « *Les églises et les chapelles de Viry* » : un panneau sur les Châteaux de Viry et un panneau sur le terrain d'aviation d'Essertet.

Concernant le programme de gestion des zones humides du versant SO du Vuache, Jacques BORDON (JB) propose d'inviter le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (financier du projet à hauteur de 80 %), pour lui présenter plus en détail les opérations programmées. Cette rencontre se fera avec le bureau du SIV. L'assemblée approuve.

SP propose à la commune de Chênex d'accueillir les 13èmes rencontres autour des Vergers Traditionnels du Salève au Vuache (le dernier dimanche d'octobre ?). Jean-Luc ROTH et Stéphane ROZE se chargent d'organiser une réunion préparatoire avec les élus et les associations de la commune.

SP explique que le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), porté par la CCG, avait fixé la participation du SIV à environ 1 000 € par an pendant 5 ans. Celle-ci va cependant augmenter en raison des surfaces plus importantes engagées par les agriculteurs en 2015. Une réunion est programmée fin février à ce sujet avec les élus du SIV, de la CCG et les représentants de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc. JLD déplore que l'estimation de l'enveloppe financière nécessaire à ce programme ait été sous-évaluée et que ce soient les collectivités locales ou les agriculteurs engagés qui doivent en assumer les conséquences. Il proposera que l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) assument leurs responsabilités.

SP rappelle que la société des Autoroutes et Tunnels du Mont-Blanc (ATMB) a accepté de financer 50 % du projet de renouvellement du Parcours de Découverte du Vuache. JB propose de réunir rapidement

les géologues à l'origine des panneaux pour les compléter (si besoin) et créer un lien vers une nouvelle page du site internet du syndicat, qui apportera encore plus d'informations.

Enfin, DE propose d'organiser un chantier participatif autour de l'Oratoire Sainte-Victoire à Chevrier, de manière à pouvoir rouvrir l'Oppidum Romain actuellement envahi par la végétation ligneuse, et installer ensuite un panneau d'information. L'assemblée approuve.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP :

Attention, l'avis du Comité technique n'ayant pas encore été rendu, la délibération est ajournée.

Pour information : Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de prendre en compte la place dans l'organigramme et de reconnaître les spécificités de certains postes. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Pour l'Etat, la prime est composée d'un montant de base, modulable dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis, ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, tel que suit.

Il est proposé que les montants de référence pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs soient fixés à 10 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Accueil d'un stagiaire** : Monsieur Vivien TORNIER, domicilié à Vulbens et étudiant en MASTER 1 « Biodiversité, Ecologie, Evolution » à Lyon, est candidat pour un stage de 7 semaines (du 10 avril au 26 mai 2017), avec possibilité de prolonger le stage jusqu'à fin juin. JB propose de lui confier un travail d'études floristiques qui se décomposera en deux parties :
 - o Etude de quelques espèces floristiques d'intérêt pour le Vuache : Lis orangé (impact du broutage par le Chamois), Serratule à tige nue, Pigamon de Bauhin (possibilités de mises en culture), Thésium à feuilles de Lin, Aspérule des teinturiers et Clypéole.
 - o A partir du Catalogue floristique, mettre en place une base de données numérique de la flore du Vuache.

L'assemblée approuve. Pour la « Flore en ligne », Luc MERY (LM) propose de se rapprocher du Pôle d'information flore-habitats (PIFH).

- **Aménagement du carrefour de la Saint-Jean** : JLD explique que le GAEC SUBLET (Vovray / Chaumont) s'est associé avec Madame Catherine BORDON (Chessenaz) pour exploiter des parcelles en commun. Pour faciliter les trajets entre les deux fermes, il est envisagé d'aménager le carrefour de la Saint-Jean, ce qui permettra aux tracteurs en provenance de la route de Loblaz (Chaumont) de prendre plus facilement le virage qui permet de s'engager sur le chemin rural dit de Dannecy, puis sur le chemin du Chenay (Chessenaz).
Le SIV étant propriétaire de la parcelle OA 24 située au sud-ouest du carrefour, JLD propose de mettre à disposition une partie de terrain à la commune de Chessenaz, pour que soient effectués

les travaux. Un courrier sera adressé aux agriculteurs pour les informer et faire en sorte que les communes concernées se chargent d'aménager la voirie.

L'assemblée est également informée que le SIV a été récemment sollicité par l'ONF pour renommer la partie forestière des parcelles du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy (acquises par le SIPCV), soumises au régime forestier. Après discussion, les membres du bureau ont proposé : « *Bois de la Saint-Jean* ». Olivier PINGET regrette que le nom plus habituel « *Bois des Hospices* » n'ait pas été conservé.

- **Chantiers participatifs de 2017** : LM présente à l'assemblée les trois chantiers participatifs programmés pour la fin de l'hiver :
 - o Le **samedi 18 février** (rendez-vous à 9h à la mairie de Viry) : journée « Crapauducs » consacrée à l'installation de quatre dispositifs anti-écrasement le long des routes départementales de Viry et de Valleiry, avec la pose de filets pour bloquer l'accès des amphibiens aux routes et l'enterrement de pièges à seaux pour la récolte des animaux. Le repas de midi est offert aux bénévoles, il sera servi dans les locaux d'Apollon74 au 14 chemin de la Ferme à Saint-Julien-en-Genevois.
 - o Le **vendredi 24 février** (rendez-vous à 9h30 devant l'église de Vers), journée « Bois du Ban » consacrée à l'entretien et à l'aménagement du site : débroussaillage des clairières ouvertes en 2011, bûcheronnage de la végétation ligneuse envahissante, création de gouilles et de mares, etc.
 - o Le **lundi 20 mars** (rendez-vous à 13h30 au terrain de foot de Jonzier-Epagny, au-dessous de l'église), demi-journée sur le site naturel « Des Tirées et du Grand Nant », consacrée à l'entretien d'une prairie sèche à orchidées, avec débroussaillage mécanique et manuel de la prairie et de sa lisière et récolte et mise en tas des produits de la coupe.

La participation à ces journées est gratuite et entraîne l'approbation par les participants du règlement intérieur du chantier (notamment le respect des consignes de sécurité). Une partie du matériel nécessaire est mis à la disposition des bénévoles. Nous vous demandons également de venir avec votre matériel (pelle, pioche, débroussailleuse, fourche, râteau, sécateur...). Prévoir de bonnes chaussures ou des bottes, des vêtements adaptés en cas de pluie, de l'eau et un repas tiré du sac pour le déjeuner du 24 février. Inscriptions obligatoires auprès d'Apollon74 au 04 50 43 63 66 ou apollon74@apollon74.org

Le prochain comité syndical aura lieu le **Mercredi 1^{er} mars 2017 à 19h à la mairie de Chênex.**

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h30 et la commune de CHAUMONT convie le comité à un buffet froid.

Le Président,
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis DUCRUET

Lexique des abréviations :

Délégués :

DE : Dominique ERNST

JB : Jacques BORDON

JLD : Jean-Louis DUCRUET

LM : Luc MERY

Salarié :

SP : Stéphane PATRY

ATMB : Autoroutes et Tunnels du Mont-Blanc

CCG : Communauté de Communes du Genevois

CDD : Contrat à Durée Déterminée

FA : Fiches actions

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

GR : Grande Randonnée

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

PIFH : Pôle d'Information Flore-Habitats

SDI 1 : Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 1

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de

Conservation du Vuache

SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache

SMS : Syndicat Mixte du Salève

RARA : Région Auvergne Rhône-Alpes

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel